

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 décembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16 et 17 décembre 2013**

**2013 DDEEES 184 G** Subvention et convention avec le bailleur social Paris Habitat-OPH pour l'association Aurore, dans le cadre de son projet d'insertion de personnes en situation de grande exclusion intitulé « Carré des Biffins ».

**Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui demande l'autorisation de signer avec l'organisme Paris Habitat-OPH (5e) une convention visant la réalisation des travaux d'un local destiné au stockage de matériel et à l'entreposage de poubelles pour l'association Aurore, dans le cadre de son projet d'insertion de personnes en situation de grande exclusion intitulé « Carré des Biffins ». ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général ou par délégation, M. le Directeur du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur, est autorisé à signer avec l'organisme Paris Habitat-OPH (5e) une convention, jointe en annexe, pour la réalisation des travaux d'un local destiné au stockage de matériel et à l'entreposage de poubelles pour l'association Aurore, dans le cadre de son projet d'insertion de personnes en situation de grande exclusion intitulé « Carré des Biffins ».

Article 2 : La dépense correspondante, 33.000 euros, sera imputée au chapitre 204, nature 204182, rubrique D90 /DE55001, du budget d'investissement du Département de Paris de l'année 2013 sous réserve de la décision de financement.